

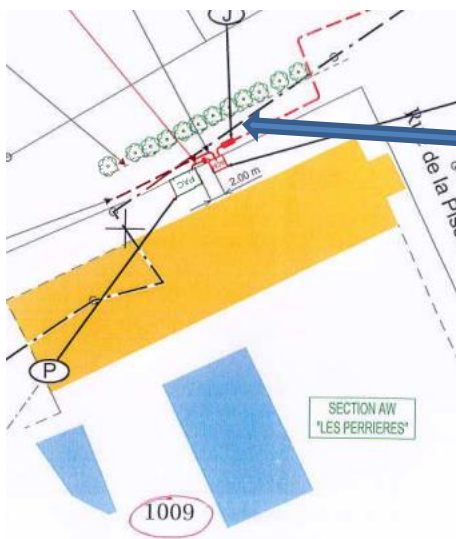
## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE HTA DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Entre ENEDIS et la Communauté de communes du Grand Chambord.

Le projet de convention transmis par ENEDIS reprend les points suivants :

La CCGC, en tant que propriétaire du terrain concède à ENEDIS les droits suivants :

- **Occupation : 3m50 x 3m = 10,50m<sup>2</sup>**
  - ⇒ Redevance d'occupation fixé à 225 € (indemnité unique)



Emplacement Rouge = Armoire HTA

**APRES TRAVAUX**



Armoire HTA : ouverture des portes côté chemin.

- **Droit de passage et d'utilisation**
- **Droit d'accès** : libre accès à ENEDIS, à ses agents ou partenaires, 24h/24 et 7j/7.